## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

### ROANNAIS AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès 42311 ROANNE

N° DP 2023-193

Transition énergétique

Acquisition de véhicules légers et d'occasion

Marché subséquent n°3 au lot n°3: Acquisition de véhicules d'occasion « 100% électrique » avec la Société Automobile du Garage Gambetta (SAGG)

Cession du véhicule Peugeot Partner Immatriculé DA-172-BP à la Société Automobile du Garage Gambetta (SAGG)

> Déclaration sans suite Marché subséquent n°4

| Certifié exécutoire le |               |
|------------------------|---------------|
| Reçu en préfecture le  | 0 7 JUIN 2023 |
| Publié le              |               |

### DECISION DU PRESIDENT DE ROANNAIS AGGLOMERATION

### Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2162-1 à R.2162-6 du code de la commande publique, portant sur les accords-cadres multi-attributaires « à marchés subséquents »;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les marchés travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir pour attribuer les marchés publics dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT;

Considérant l'accord-cadre d'acquisition de véhicules légers et d'occasion attribué en février 2020 et plus particulièrement le lot 3 : acquisition de véhicules d'occasion « 100% électrique » notifié le 3 mars 2020 aux sociétés SAGG PEUGEOT et CITROEN LAGOUTTE ;

Considérant qu'en cours de consultation, Roannais Agglomération a été informé de la fusion-absorption de la société CITROEN LAGOUTTE SAS par la Société Automobile du Garage Gambetta (SAGG);

Considérant la remise en concurrence des titulaires du lot n° 3 organisée le 4 avril 2023 pour l'acquisition de 2 véhicules d'occasion 100% électrique (marchés subséquents n°3 et 4);

Considérant l'offre proposée par la Société Automobile du Garage Gambetta (SAGG) pour le marché subséquent n°3:

Considérant que cette offre correspond au besoin de Roannais Agglomération ;

Considérant que le véhicule Peugeot Partner, immatriculé DA-172-BP comptabilisé sous le numéro d'inventaire n° VBG8852ZM4220050001 n'est plus utilisé par les services de Roannais Agglomération et fait l'objet d'une reprise de la Société Automobile du Garage Gambetta (SAGG) pour un montant net de 1 € ;

Considérant l'offre proposée par la Société Automobile du Garage Gambetta (SAGG) pour le marché subséquent n°4;

Considérant que ce véhicule sera acquis sur les crédits du Budget 2024 ;

Considérant qu'il convient de déclarer « sans suite » la consultation relative au marché subséquent n°4 pour motif d'intérêt général.

# DECIDE

- D'approuver le marché subséquent n° 3 au lot n° 3 : acquisition de véhicules d'occasion « 100% électrique » avec la Société Automobile du Garage Gambetta (SAGG) pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion FIAT E-DOBLO, pour un montant forfaitaire d'acquisition de 28 265,67 € HT (extension de garantie incluse) ;
- De préciser que cette acquisition bénéficie d'une prime de conversion du véhicule pour un montant 7 000 €, à déduire du montant TTC d'acquisition ;
- D'approuver la cession du véhicule Peugeot Partner, immatriculé DA-172-BP comptabilisé sous le numéro d'inventaire n° VBG8852ZM4220050001 et dont la valeur nette comptable est égale à 0, à la Société Automobile du Garage Gambetta (SAGG) pour un montant net de 1 € ;
- D'autoriser à sortir le bien de l'actif de Roannais Agglomération ;
- De préciser que la recette correspondante à cette cession sera encaissée sur le Budget Général 2023 chapitre 77 nature 775
- De déclarer « sans suite » la consultation du marché subséquents n° 4 de l'accord-cadre multi-attributaire d'« acquisition de véhicules d'occasion 100% électrique » (lot n°3) pour motif d'intérêt général, pour le marché subséquent n°4 (report de l'acquisition sur l'année 2024).

Par délégation du Conseil communautaire Pour le Président et par subdélégation, Jacques TRONCY, Vice-Président délégué aux Finances et aux Achats publics

wexul